

## **COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Excusés** : Sylvain Dherbassy

**Secrétaire de séance** : Josette Rimet-Meille

#### **1/Cimetière**

##### **- Ossuaire**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il serait nécessaire d'effectuer des aménagements au cimetière afin de pouvoir poursuivre l'attribution de nouvelles concessions. Ces travaux d'aménagement nécessiteraient la création d'un ossuaire communal afin d'y déposer les restes des sépultures exhumées lors de la reprise envisagées de 4 tombes installées en terrain commun dans le cimetière.

Le Maire indique que ces reprises permettraient la création de 11 nouvelles concessions et amélioreraient l'esthétique d'une partie du cimetière (allées suffisamment larges, tombes alignées)

Le conseil municipal à l'unanimité de ces membres

- Accepte de faire exécuter les travaux pour la création d'un ossuaire communal d'un coût de 2 800€ HT

- Autorise le maire à faire exhumer les corps inhumés en terrain commun

-Mr Joseph Isidore MARION Décédé le 1er mai 1920

-Mr Clément LAMBERT décédé le 1er octobre 1899 à Tour

-Mme Marie MARION née ARGOUD décédée le 19 août 1899

-Mme Marie DOREY née MOUNIER-VEHIER décédée le 2 avril 1912

- Autorise le Maire à faire ré inhumer les restes des défunts ci-dessus dans l'ossuaire communal selon les dispositions réglementaires.

- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires, notamment auprès des familles, et à signer tous documents relatifs à cet objet.

##### **- Concessions et tarifs**

Monsieur le maire explique aux membres présents qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs et la durée des concessions qui n'ont pas été revues depuis 1989.

A ce jour, seules les concessions perpétuelles sont attribuées. Ce mode d'occupation du domaine public de la commune ne permet pas la souplesse nécessaire pour aménager le cimetière et disposer de nouveaux emplacements.

Aussi, le Maire propose au conseil municipal que des concessions de 30 et 50 ans puissent être attribuées. Il rappelle qu'arrivées à échéance, celles-ci peuvent être renouvelées par les membres de la famille du défunt.

Monsieur le maire indique également qu'avant l'échéance de la concession, toutes les dispositions seront prises pour avertir les familles connues afin que celles-ci indiquent leur intention de renouveler ou non la concession.

Proposition des durées et des tarifs des concessions :

Types de concessions	Dimension de la concession	Tarifs TTC		
		Concession trentenaire	Concession cinquantenaire	Perpétuelle
Concession 2,75m <sup>2</sup>	1,1 m de largeur 2,5m de longueur	150€	300€	1 000€
Concession 5,5m <sup>2</sup>	2,2 m de largeur 2,5m de longueur	400€	600€	Pas d'attribution

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

ACCEPTÉ les propositions ci-dessus concernant la durée et les tarifs des concessions **avec application immédiate.**

## **2/ Travaux sur le réseau d'eau**

Le Maire indique que les travaux envisagés sur le réseau d'eau potable vont être prochainement réalisés. 500 m de canalisations vont être changées au Puit St Ange. Coût des travaux 22 000€.

## **3/Disposition à prendre suite à la démission de l'employé communal**

L'employé communal, qui intervenait 8 heures par mois sur la commune pour des travaux d'entretien a démissionné. Des contacts sont pris avec la commune de St Appolinard, qui selon la disponibilité de leur employé municipal, pourrait intervenir quelques heures par mois sur la commune de Bessins.

## **4/Dématérialisation de la comptabilité publique**

Accord est donné pour adhérer au Centre de Gestion de l'Isère afin de procéder aux opérations liées à la dématérialisation de la comptabilité publique.

## **5/Délibération pour des travaux de maintenance de la forêt**

Chaque année l'ONF propose d'intervenir pour l'entretien de la forêt notamment en ce qui concerne le nettoyage en limite du domaine forestier. Coût des travaux 1 416€. Avant de prendre une décision, les élus souhaitent se rendre sur place pour apprécier la nécessité de ces travaux pour 2016.

## **6/Coordonnateur pour le recensement**

Sur la commune de Bessins le recensement de la population va s'effectuer de janvier 2017 à février 2017. Les élus désignent la secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal pour le recensement.

## **7/Projet de fusion des intercommunalités.**

Dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015) un arrêté préfectoral du 25 mai 2016 portant sur le projet de la fusion des trois communautés de communes : de la Bourne à l'Isère, du Pays de St Marcellin et Chambaran Vinay Vercors, a été notifié aux communes le 4 juin 2016. Les 47 communes concernées doivent émettre leur avis afin que le Préfet puisse se prononcer, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016, sur le projet de fusion.

Après avoir étudié et débattu des objectifs du projet de fusion, les conseillers municipaux de Bessins ont noté la sous représentativité des élus des communes rurales, l'augmentation des impôts qui va être opérée pour harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire concerné par le projet de fusion. Compte tenu de ces éléments qui revêtent un intérêt particulier pour notre commune, à l'unanimité les élus se sont prononcés contre ce projet.

#### **8/Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin**

Avant la fusion des 3 Communautés de Communes qui se profile, la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin doit modifier ses statuts pour tenir compte des nouvelles dispositions de la loi NOTRe. Ainsi les élus ont approuvé, à l'unanimité, les nouvelles compétences de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin qui portent principalement sur la création de la maison de la Santé, la politique de la ville, la gestion du SICTOM, l'air d'accueil des gens du voyage.